

















Madame Barbara POMPILI Ministre de la transition écologique Hôtel de Roquelaure 246, boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Le 27 janvier 2021

## Madame la Ministre,

Les organisations signataires œuvrent depuis de nombreuses années en apportant leur expertise et leur expérience pour l'efficacité énergétique et la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments. Conscients que la construction représente un contributeur majeur de l'impact carbone de notre pays nous souhaitons vous encourager à mettre en place une réglementation ambitieuse.

Les annonces que vous avez faites le 24 novembre dernier sur les principaux éléments de la réglementation RE2020 vont dans ce sens et nous souhaitons d'abord saluer l'ambition dont vous avez fait preuve pour limiter la consommation énergétique des bâtiments et engager le monde de la construction sur la voie du bas carbone en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Nous soutenons les grandes lignes du texte et souhaitons sa mise en œuvre au plus vite. Des acteurs ont demandé un délai d'application qui ferait passer son applicabilité de l'été 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Si nous comprenons la nécessité de se donner un peu de temps pour appliquer une réglementation ambitieuse, il serait incompréhensible qu'en parallèle on en diminue l'ambition. Les organismes signataires ont déjà fait de nombreux compromis pour permettre une application rapide de la RE2020. Si un délai d'application était accepté, nous demandons que la parution du texte soit maintenue à l'été 2021 ainsi qu'un dispositif permettant aux acteurs volontaires de s'inscrire dans la nouvelle réglementation dès cette date.

L'impact Carbone des composants de la construction est une des évolutions significatives de la RE2020. Une nouvelle méthode dite ACV dynamique a été annoncée, ce qui a surpris la plupart des acteurs car cette méthode serait inaugurée dans la réglementation et est en rupture avec l'expérimentation E+C- annoncée comme préfigurant la RE2020. Nous avons également compris le souhait d'intégrer plus de bois et de biosourcés dans la construction en France. Nous demandons donc, pour la RE2020, l'utilisation de l'ACV normée et la prise en compte de l'impact des matériaux bio sourcés, géo sourcés, réemployés et recyclés pour le stockage carbone. L'ACV dynamique pourra être utilement testée dans le label accompagnant la RE2020 pour une application ultérieure de cette méthode si elle donne satisfaction.

Au niveau de l'ambition sur l'enveloppe, vous avez annoncé un renforcement de l'indicateur Bbio par rapport à la RT 2012 de 30%. Les récentes études¹ menées sur le dernier moteur de calcul montrent que cette ambition est atteignable avec les solutions déjà présentes sur le marché et sans surcoûts significatif. C'est vrai pour les maisons individuelles comme les logements collectifs, il y a toutefois, un sujet sur les petits bâtiments de logements collectifs (inférieurs à 1000 m²) pour lesquelles l'ambition pourrait être réévaluée. Les études concluant à des surcoûts importants se basent sur une version précédente du moteur de calcul qui surestimait les besoins de froid, elles ne sont donc plus à jour.

En déclinaison de cet objectif emblématique, nous souhaitons y associer les objectifs concernant les consommations d'énergie. Nos demandes puisent leurs arguments dans le retour d'expérience des réglementations précédentes, des labels Effinergie et de l'expérimentation E+ C-. Nous approuvons la logique des 3 indicateurs (Cep, Cepnr et lc énergie) qui permet, avec le dimensionnement proposé en décembre par la DHUP, d'éviter un recours massif à l'effet Joule. Nous sommes toutefois inquiets de l'ouverture que la RE2020 laisse aux solutions bas de gamme dont la fabrication n'est pas réalisée en Europe et dont les consommations contribueront à générer des pointes de consommation électriques hivernales. Une incitation à la mise en place d'une boucle d'eau chaude en logement, des solutions hybrides valorisant les énergies renouvelables et/ou fatales, permettraient un meilleur confort pour les utilisateurs et une multitude de solutions énergétiques actuelles et futures. Nous sommes également inquiets de la difficulté pour les réseaux de chaleur, engagés dans une logique de verdissement, de respecter l'indicateur lc énergie, ce qui va entraîner une absence de raccordement à des réseaux pourtant disponibles et mettre en difficulté leurs équilibres économiques et leurs investissements pour un verdissement.

Nous proposons ainsi une démarche progressive pour l'indicateur traduisant l'impact sur le changement climatique : Ic énergie. En cohérence avec les objectifs du projet actuel, nous demandons plus de progressivité et plus de cohérence avec les principales lois LTECV et LEC. Cette démarche plus pragmatique prend mieux en compte les solutions « bas carbone » sans exclusion (énergies renouvelables dont le biogaz, réseaux de chaleur et solutions gaz performantes).

Au cas où cet indicateur resterait en l'état, nous préconisons de soutenir l'utilisation de biogaz. Cela permettrait d'intégrer un programme de verdissement de l'énergie gaz et correspondrait à une logique territoriale souhaitée par de nombreux acteurs.

Par ailleurs, nous souhaitons que cette réglementation permette une amélioration de la qualité d'air intérieur notamment par la vérification des débits de ventilation. De plus, en cohérence avec les engagements pris dans la PPE de production d'énergie renouvelable, nous souhaitons que les bâtiments soient équipés de manière à accueillir ultérieurement une production d'électricité photovoltaïque. D'autres propositions font consensus, nous souhaitons ainsi que les mesures additionnelles soient intégrées : programme de formation, mise en place d'un observatoire permettant l'appropriation des indicateurs et des actions par les acteurs et de suivre l'application des seuils.

Enfin, cette initiative sera vaine si la qualité de la conception n'est pas au rendez-vous. Des études peu scrupuleuses permettraient de contourner l'ambition pour construire des bâtiments moins chers et de moindre qualité. Nous demandons donc que soit intégrée une part importante de complétude et de vérification des études.

Nous avons en main un projet soigneusement préparé et prêt pour la mise en œuvre. Il répond aux attentes de la société et représente un formidable potentiel de développement pour tous

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Etude de sensibilité sur le moteur de calcul réglementaire RE2020 réalisée par le consortium CIMBéton, EDF, FFTB, FILMM, IGNES, Isolons la Terre contre le CO2, UNICLIMA.

les acteurs du secteur de la construction. La RE2020 est aussi une contribution à long terme aux objectifs de la SNBC : n'oublions pas les générations futures qui comptent sur nos engagements pour aboutir à une neutralité Carbone.

Les signataires sont convaincus que tous les ingrédients sont réunis pour une mise en œuvre rapide de la RE2020 au profit de l'intérêt général.

En vous assurant de notre entière détermination et de notre disponibilité pour contribuer à la finalisation et à la mise en œuvre de cette réglementation, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

## Contacts:

AICVF - Christian CARDONNEL - 06 85 75 86 16 - christian.cardonnel@ccconsultant.fr

AIMCC - Hugues VERITE - 06 16 21 17 15 - hugues.verite@aimcc.org

CLER - Jean-Baptiste LEBRUN - 06 68 51 10 12 - jeanbaptiste.lebrun@cler.org

CINOV INGENIERIE - Damien RACLE - 01 44 30 49 30 - president@ingenierie.cinov.fr

EFFINERGIE - Yann DERVYN - 07 61 98 56 78 - dervyn@effinergie.org

ENERPLAN – Laetitia BROTTIER – 04 42 32 43 20 – <u>laetitia.brottier@dualsun.fr</u>

FNE - Michel DUBROMEL - 06 82 52 11 81 - michel.dubromel@fne.asso.fr

ORDRE DES ARCHITECTES - Valérie FLICOTEAUX - 06 74 58 08 81 - valerie.flicoteaux@cnoa.com

SYNTEC INGENIERIE – Christophe LONGEPIERRE – 01 44 30 49 60 – c.longepierre@syntec-ingenierie.fr



















Madame Emmanuelle WARGON Ministre déléguée au logement Hôtel de Roquelaure 246, boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Le 27 janvier 2021

## Madame la Ministre,

Les organisations signataires œuvrent depuis de nombreuses années en apportant leur expertise et leur expérience pour l'efficacité énergétique et la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments. Conscients que la construction représente un contributeur majeur de l'impact carbone de notre pays nous souhaitons vous encourager à mettre en place une réglementation ambitieuse.

Les annonces que vous avez faites le 24 novembre dernier sur les principaux éléments de la réglementation RE2020 vont dans ce sens et nous souhaitons d'abord saluer l'ambition dont vous avez fait preuve pour limiter la consommation énergétique des bâtiments et engager le monde de la construction sur la voie du bas carbone en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Nous soutenons les grandes lignes du texte et souhaitons sa mise en œuvre au plus vite. Des acteurs ont demandé un délai d'application qui ferait passer son applicabilité de l'été 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Si nous comprenons la nécessité de se donner un peu de temps pour appliquer une réglementation ambitieuse, il serait incompréhensible qu'en parallèle on en diminue l'ambition. Les organismes signataires ont déjà fait de nombreux compromis pour permettre une application rapide de la RE2020. Si un délai d'application était accepté, nous demandons que la parution du texte soit maintenue à l'été 2021 ainsi qu'un dispositif permettant aux acteurs volontaires de s'inscrire dans la nouvelle réglementation dès cette date.

L'impact Carbone des composants de la construction est une des évolutions significatives de la RE2020. Une nouvelle méthode dite ACV dynamique a été annoncée, ce qui a surpris la plupart des acteurs car cette méthode serait inaugurée dans la réglementation et est en rupture avec l'expérimentation E+C- annoncée comme préfigurant la RE2020. Nous avons également compris le souhait d'intégrer plus de bois et de biosourcés dans la construction en France. Nous demandons donc, pour la RE2020, l'utilisation de l'ACV normée et la prise en compte de l'impact des matériaux bio sourcés, géo sourcés, réemployés et recyclés pour le stockage carbone. L'ACV dynamique pourra être utilement testée dans le label accompagnant la RE2020 pour une application ultérieure de cette méthode si elle donne satisfaction.

Au niveau de l'ambition sur l'enveloppe, vous avez annoncé un renforcement de l'indicateur Bbio par rapport à la RT 2012 de 30%. Les récentes études² menées sur le dernier moteur de calcul montrent que cette ambition est atteignable avec les solutions déjà présentes sur le marché et sans surcoûts significatif. C'est vrai pour les maisons individuelles comme les logements collectifs, il y a toutefois, un sujet sur les petits bâtiments de logements collectifs (inférieurs à 1000 m²) pour lesquelles l'ambition pourrait être réévaluée. Les études concluant à des surcoûts importants se basent sur une version précédente du moteur de calcul qui surestimait les besoins de froid, elles ne sont donc plus à jour.

En déclinaison de cet objectif emblématique, nous souhaitons y associer les objectifs concernant les consommations d'énergie. Nos demandes puisent leurs arguments dans le retour d'expérience des réglementations précédentes, des labels Effinergie et de l'expérimentation E+ C-. Nous approuvons la logique des 3 indicateurs (Cep, Cepnr et lc énergie) qui permet, avec le dimensionnement proposé en décembre par la DHUP, d'éviter un recours massif à l'effet Joule. Nous sommes toutefois inquiets de l'ouverture que la RE2020 laisse aux solutions bas de gamme dont la fabrication n'est pas réalisée en Europe et dont les consommations contribueront à générer des pointes de consommation électriques hivernales. Une incitation à la mise en place d'une boucle d'eau chaude en logement, des solutions hybrides valorisant les énergies renouvelables et/ou fatales, permettraient un meilleur confort pour les utilisateurs et une multitude de solutions énergétiques actuelles et futures. Nous sommes également inquiets de la difficulté pour les réseaux de chaleur, engagés dans une logique de verdissement, de respecter l'indicateur lc énergie, ce qui va entraîner une absence de raccordement à des réseaux pourtant disponibles et mettre en difficulté leurs équilibres économiques et leurs investissements pour un verdissement.

Nous proposons ainsi une démarche progressive pour l'indicateur traduisant l'impact sur le changement climatique : Ic énergie. En cohérence avec les objectifs du projet actuel, nous demandons plus de progressivité et plus de cohérence avec les principales lois LTECV et LEC. Cette démarche plus pragmatique prend mieux en compte les solutions « bas carbone » sans exclusion (énergies renouvelables dont le biogaz, réseaux de chaleur et solutions gaz performantes).

Au cas où cet indicateur resterait en l'état, nous préconisons de soutenir l'utilisation de biogaz. Cela permettrait d'intégrer un programme de verdissement de l'énergie gaz et correspondrait à une logique territoriale souhaitée par de nombreux acteurs.

Par ailleurs, nous souhaitons que cette réglementation permette une amélioration de la qualité d'air intérieur notamment par la vérification des débits de ventilation. De plus, en cohérence avec les engagements pris dans la PPE de production d'énergie renouvelable, nous souhaitons que les bâtiments soient équipés de manière à accueillir ultérieurement une production d'électricité photovoltaïque. D'autres propositions font consensus, nous souhaitons ainsi que les mesures additionnelles soient intégrées : programme de formation, mise en place d'un observatoire permettant l'appropriation des indicateurs et des actions par les acteurs et de suivre l'application des seuils.

Enfin, cette initiative sera vaine si la qualité de la conception n'est pas au rendez-vous. Des études peu scrupuleuses permettraient de contourner l'ambition pour construire des bâtiments moins chers et de moindre qualité. Nous demandons donc que soit intégrée une part importante de complétude et de vérification des études.

Nous avons en main un projet soigneusement préparé et prêt pour la mise en œuvre. Il répond aux attentes de la société et représente un formidable potentiel de développement pour tous

Page 2

.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Etude de sensibilité sur le moteur de calcul réglementaire RE2020 réalisée par le consortium CIMBéton, EDF, FFTB, FILMM, IGNES, Isolons la Terre contre le CO2, UNICLIMA.

les acteurs du secteur de la construction. La RE2020 est aussi une contribution à long terme aux objectifs de la SNBC : n'oublions pas les générations futures qui comptent sur nos engagements pour aboutir à une neutralité Carbone.

Les signataires sont convaincus que tous les ingrédients sont réunis pour une mise en œuvre rapide de la RE2020 au profit de l'intérêt général.

En vous assurant de notre entière détermination et de notre disponibilité pour contribuer à la finalisation et à la mise en œuvre de cette réglementation, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

## Contacts:

AICVF - Christian CARDONNEL - 06 85 75 86 16 - christian.cardonnel@ccconsultant.fr

AIMCC - Hugues VERITE - 06 16 21 17 15 - hugues.verite@aimcc.org

CLER - Jean-Baptiste LEBRUN - 06 68 51 10 12 - jeanbaptiste.lebrun@cler.org

CINOV INGENIERIE - Damien RACLE - 01 44 30 49 30 - president@ingenierie.cinov.fr

EFFINERGIE - Yann DERVYN - 07 61 98 56 78 - dervyn@effinergie.org

ENERPLAN – Laetitia BROTTIER – 04 42 32 43 20 – <u>laetitia.brottier@dualsun.fr</u>

FNE - Michel DUBROMEL - 06 82 52 11 81 - michel.dubromel@fne.asso.fr

ORDRE DES ARCHITECTES - Valérie FLICOTEAUX - 06 74 58 08 81 - valerie.flicoteaux@cnoa.com

SYNTEC INGENIERIE – Christophe LONGEPIERRE – 01 44 30 49 60 – <u>c.longepierre@syntec-ingenierie.fr</u>